

REUNION DU 4 JUILLET 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le quatre juillet à 20h00, le Conseil municipal de la commune de GENESTON dûment convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Karine PAVIZA, Maire.

PRESENTS : PAVIZA Karine, GLOTIN Frédéric, BLANCHARD Astrid, de FILIPPIS Christian, CATROUILLET Emmanuel, LUCAS Nathalie, RICHARD Joël, ALUSSON Michel, CORGNIET Marie-Thérèse, MARTEIL Anthony, BODEREAU Régine, BOURRÉ Béatrice, LARBRE Sébastien, BARROQUIN Patricia, PERIN Alain, MAILLOU Marie-Paule, LEPINOUX Edith et Aline BARTEAU.

ABSENTS : BOUCHEZ Brigitte (pouvoir à de FILIPPIS Christian), LEDUC Nathalie (pouvoir à CATROUILLET Emmanuel), BRETAUDEAU Nadia (pouvoir à PAVIZA Karine), PIRES Valérie (pouvoir à BODEREAU Régine), THOBY Jean-Yves, COCHARD Laurent, FOREST Pascal, GAUVRIT Olivier et JOUBERT Hugo.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MAILLOU Marie-Paule.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 06/06/2019.
2. Actes pris par le Maire dans le cadre de ses délégations.
3. Présentation du conseil municipal enfant.
4. Modification du tableau des effectifs.
5. Cession foncière – validation du prix.
6. Décision modificative n° 2.
7. Désaffiliation de la commune d'Orvault au Centre de gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique.
8. Avenant au marché de fourniture de repas au restaurant scolaire (*point retiré de l'ordre du jour*)
9. Questions diverses.
10. Comptes rendus syndicats et commissions.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06/06/2019

Suite à la transmission du procès-verbal de la séance du 06 juin 2019 aux élus, il y a lieu de soumettre ce document à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le PV du conseil municipal du 06/06/2019

2. ACTES PRIS PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Madame le Maire fait état des actes pris dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal.

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : les DIA suivantes n'ont pas fait l'objet de l'utilisation du droit de préemption communal :

LE PAS DU CHEMIN DE NANTES
33 RUE DU VIGNEAU
30 RUE JEAN-BAPTISTE LEGEAY
1 IMPASSE DES LAVANDIERES
12 ALLEE DES MAISONNEUVES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

3. PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANT

Les nouveaux élus du conseil municipal enfants se sont présentés et ont évoqué leurs projets de mandat aux membres du conseil municipal.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au conseil municipal d'acter une modification du tableau des effectifs faisant suite aux avis favorables de la Commission administrative Paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique pour 3 promotions internes.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire du 12 et 13 juin 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs suivantes qui prendront effet au 1^{er} août 2019

Poste à supprimer		Poste à créer	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	Rédacteur territorial	35/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	Technicien territorial	35/35 ^{ème}

5. CESSION FONCIERE – VALIDATION DU PRIX

Le propriétaire riverain aux parcelles communales cadastrées N 68, N 69, N70 et N 71p, classées dans le domaine privé communal, souhaite acheter une partie de ces parcelles, environ 1900m2 classées en zone N (environ 500m2) et en zone Uec (environ 1400m2).

L'acquéreur proposant un prix global de 38 225€ et le service des domaines estimant le prix global de cette cession à 24 550€, il est proposé au conseil municipal de fixer un prix moyen entre ces deux estimations, soit 31 387.50€.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du service des domaines,

Vu la demande du propriétaire riverain,

Considérant que les parcelles concernées sont classées dans le domaine privé communal et ne sont pas affectées à un service public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre les parcelles N 68, N 69, N70 et N 71p, voir plan joint prévu
- **FIXE** le prix de vente à 31 387.50€
- **DIT** que les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession foncière.

6. DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET 2019

Le conseil municipal doit se prononcer sur une décision modification n°2 au budget 2019.

Il y a notamment des admissions en non valeurs pour un montant de 604.16€ demandées par le trésorier, cela ne signifie pas que les poursuites sont finies mais la créance n'apparaît plus comptablement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
INTITULE CHAPITRE	montant
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-1 000,00 €
CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 000,00 €
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-3 895,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 695,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 800,00 €

RECETTES	
INTITULE CHAPITRE	montant
CHAPITRE 13 ATTENUATION DE CHARGES	2 800,00 €
CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES	17 000,00 €
CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39 800,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	
INTITULE CHAPITRE	montant
CHAPITRE 23 IMMOBILISATION EN COURS	98 053,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	98 053,00 €

RECETTES	
INTITULE CHAPITRE	montant
CHAPITRE 13 SUBVENTION D'EQUIPEMENT	57 358,00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 695,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	98 053,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur la somme de 604.16 €.
- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2019 qui s'équilibre à 39 800 € en fonctionnement et à 98 053 € en investissement

7. DESAFFILIATION DE LA COMMUNE D'ORVAULT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LOIRE-ATLANTIQUE (CDG44)

Le CDG44 a été destinataire d'une demande de désaffiliation adressée par la commune d'Orvault. En tant que commune adhérente au CDG44, la commune de Geneston a un droit d'opposition à cette demande de désaffiliation, le conseil municipal doit donc se prononcer sur cette demande.

Le CDG44 est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme de statut de la fonction publique territoriale pour plus de 14 000 agents exerçant auprès de 320 employeurs et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG44, les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par délibération du conseil municipal du 20 mai 2019, la commune d'Orvault, établissement affilié volontaire au CDG44, a autorisé son Maire à solliciter sa désaffiliation du CDG44, au 1^{er} janvier 2020. En effet, les effectifs de la commune d'Orvault ayant progressivement augmenté, le seuil des 350 agents a été dépassé depuis 2006.

La volonté de désaffiliation de la commune s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies, Orvault s'étant progressivement dotée des outils et des moyens pour mettre en place une gestion autonome de ses ressources humaines.

La commune d'Orvault souhaite toutefois maintenir, en tant que collectivité non affiliée, son adhésion au socle commun de prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique) et son adhésion à la médecine préventive.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment son article 15,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et, notamment son article 31,

Vu le courrier du 12 juin 2019 du Président du CDG44 sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la commune de Geneston sur la désaffiliation de la commune d'Orvault au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désaffiliation de la commune d'Orvault.

8. AVENANT AU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE (K. PAVIZA)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

9. QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochaines réunions du conseil municipal: 19/09, 17/10, 28/11 (à confirmer) et 19/12

10. COMPTES RENDUS SYNDICATS ET COMMISSIONS

➤ **Commission animation jeunesse et sports :**

- Convention raid sportif : une convention de partenariat doit être signée pour le raid sportif organisé par le

Département du 23 au 26/07/2019. Les partenaires (services jeunesse de Pont St martin, du Bignon, de St Philbert de grand Lieu, de Legé, de Ste Pazanne, de La Chevrolière, de Touvois, de Corcoué sur Logne, St Colomban, La Limouzinière) confient au service animation jeunesse de la commune de Geneston la réservation, le versement des arrhes et le règlement des dépenses liées à ces activités et à l'organisation de la nuitée. L'ensemble des charges inhérentes à cette action seront réparties entre chaque structure en fonction du nombre de jeunes participant au raid sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la convention de partenariat pour le raid sportif.
- ✓ **AUTORISE** Mme la Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents qui y sont liés.

- Forum des associations : pour rappel il aura lieu le samedi 31 août à la salle de sports de 11h00 à 15h00.
- Ecole de karaté : Matthieu GAUTRET et Sébastien AUBRY ont été reçus à l'examen départemental des grades pour la ceinture noire de karaté. Sabrina AUBRY a eu la médaille d'or au championnat interrégional de karaté light contact.
- ASSL : l'association de football organise un tournoi national pour les U17 le samedi 24 août au complexe sportif de Geneston.
- Terrain de foot en herbe : un système d'arrosage automatique a été installé ce qui implique l'indisponibilité du terrain jusqu'au 24/08.
- **Commission culture :**
 - Fête de la musique 15/06 : petite crainte avec la météo, quelques musiciens ne sont pas venus ou ne sont pas restés chanter mais dans l'ensemble ce fut une belle réussite. Remerciements aux élus qui ont aidé, aux services municipaux (notamment services techniques et service communication), remerciements à raid des Genêts pour la tenue du bar.
 - Feu d'artifice du 13/07 : animations en fin de journée proposées par le comité des fêtes avant le feu d'artifice tiré par les services techniques.
 - Apéro concert : le 30/08 le comité des fêtes propose un apéro concert au plan d'eau.
 - Cinéma en plein air : le film projeté sera « Il a déjà tes yeux », la projection est ouverte à toute la population et est précédée d'un pique-nique populaire à partir de 19h00.
- **Commission affaires sociales et services aux habitants :**
 - Réunion d'information sur les énergies du 24/06 : environ 20 personnes étaient présentes et ont pu avoir des réponses concrètes sur leur facture d'énergie, très bonne intervenante.
 - Plan canicule : le plan a été déclenché, des courriers ont été envoyés et des visites aux personnes inscrites sur le registre vont être assurées.
 - Voyage des seniors : les seniors sont partis sur l'île d'Oléron, 1 personne a été hospitalisée sans gravité.
- **Commission communication :**
 - Panneau lumineux : la commande est en cours pour remplacer le panneau lumineux endommagé place Georges Gaudet. Un 2nd panneau est prévu pour 2019 mais l'emplacement n'est pas encore défini.
 - Logiciel enfance-jeunesse : 7 offres ont été reçues, l'audition a eu lieu pour 4 des candidats.
 - Ecole publique : du matériel informatique a été acheté pour l'école publique en fonction des demandes de l'équipe enseignante.
- **Commission bâtiments :**
 - Mairie : les travaux de peinture extérieurs auront lieu à l'automne.
 - Extension atelier technique : certains lots n'ont pas été pourvus, les travaux sont retardés de quelques mois le temps de refaire une consultation pour 4 lots.
 - Rénovation petite salle de la Charmille : les travaux débiteront fin août-début septembre.

➤ **Commission voirie :**

- Aménagements sécuritaires : un marquage au sol a été réalisé pour mettre en avant la sécurité aux abords des écoles, un cheminement piéton a été fait sur le parking SORIN et sur le parking de la Charmille. Des potelets seront installés sur le trottoir devant la maison SORIN afin d'éviter le stationnement des véhicules et des stop-roues seront mis sur les places de stationnement afin que les voitures se stationnement dans le bon sens.
- Eclairage : un éclairage a été installé au barbecue situé sur le parking de la salle de sport, les horaires seront à ajuster.
- Aubette chemin de Nantes : elle a été installée définitivement.
- Réseau eau potable : la SAUR va procéder à des recherches de fuites sur le réseau dans la nuit du 08 au 09 juillet.

*Prochaine séance du conseil municipal le 19 septembre 2019 à 20h30
Séance levée à 21h00*

SOUS RESERVE D'APPROBATION